



Procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal

Mardi 10 septembre 2024

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

Convocation :

5 septembre 2024

Affichage convocation :

5 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre

Le 10 septembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, CARNEIRO Antonio, LACAILLE Christine, LEOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, LAMOTTE Marie-Thérèse, ROTHAN Benoît, ROYER Mathieu,

Absents excusés : AZIERE Francis ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie, VAILLOT Mathieu, DI MALTA Magali, BOURSON Marie-Charlotte.

Absent non excusé : CORDIER Laurent

Mme GOGIEN Florence a été élu secrétaire de séance.

Lors de la réunion du mardi 10 septembre 2024, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Convention pour Compte Epargne Temps
- Délégués au CNAS
- Projet RIFSEEP
- Demande de Fonds vert
- Décision modificative au 2152
- Décision modificative au 041
- Décision modificative au 040
- Rapport annuel SPL X-DEMAT
- Information fonds de concours pour la phase 2 des travaux
- Informations diverses

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 10 septembre 2024

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre

Le dix septembre à vingt heures

Convocation :

5 septembre 2024

Affichage convocation :

5 septembre 2024

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, CARNEIRO Antonio, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROYER Mathieu.

Absents excusés : AZIERE Francis ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain, LAMOTTE Marie Thérèse ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie, BOURSON Marie-Charlotte, ROTHAN Benoît, VAILLOT Mathieu.

Absent non excusé : CORDIER Laurent

GOGIEN Florence a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce la suppression d'un point à l'ordre du jour.

Convention pour Compte Epargne Temps :

Mme Aline Gomas, secrétaire à la mairie de Rouilly depuis août 2014, est partie le 19 août 2024. Le Maire donne lecture de la convention visant à payer à la commune de Moussey les 2 semaines de congés qu'il restait à Aline Gomas. Ces 10 jours correspondant à la somme de 583.44 € qui seront versés sur le Compte Epargne Temps ouvert précédemment.

Approuvé à l'unanimité.

Nomination du délégué agent et responsable CNAS : (Comité National d'Action Sociale) auquel nous cotisons pour nos 3 agents. (Chèques vacances, places de cinéma et autres avantages)

Il s'agit de nommer un des agents au poste de délégué CNAS en remplacement d'Aline. Le Maire propose de nommer Laurence Descarpentries au poste de déléguée agent et correspondante.

Le Maire reste quant à lui délégué élu.

Approuvé à l'unanimité.

Projet RIFSEEP :

Rappel : le RIFSEEP (Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est l'outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'État.

Il se décompose en 2 parties : la principale, l'IFSE (Indemnité de Fonction, de sujétion et d'expertise. Elle est versée mensuellement mais peut dans certaines conditions être versée annuellement.

Deuxième partie : le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) qui permet de valoriser l'engagement professionnel de l'agent.

Laurence Descarpentries est un agent de la catégorie C et à ce titre elle ne bénéficie pas automatiquement du RIFSEEP.

Il existe 2 groupes dans la catégorie C. Groupe 1 les agents qui encadrent d'autres agents. Groupe 2 les autres agents, c'est la catégorie de l'actuelle secrétaire.

Le Maire propose de saisir le CST du Centre de Gestion pour proposer la mise en place d'un RIFSEEP.

Approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal propose dans le même temps de saisir le CST pour une modification par le biais du CIA au profit de José VIEIRA pour récompenser son sérieux et son dévouement.

Approuvé à l'unanimité.

Demande de fonds vert

Mme Aline Gomas, avant son départ, a évoqué le fait que la commune était éligible à l'octroi du fonds vert applicable à toutes les collectivités qui choisissent l'éclairage LED. Malheureusement, après vérification, il s'avère que l'information est erronée, qu'elle n'est plus d'actualité.

Le fonds vert n'est plus attribué aux collectivités mais c'est le SDEA qui en fait la demande encore cette année pour son compte personnel avant qu'il ne disparaisse totalement l'an prochain.

Le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour que le SDEA touche ce fonds vert.

Décisions modificatives budgétaires : à l'unanimité

Il s'agit de 3 décisions modificatives.

- La première est une écriture comptable, qui concerne le schéma d'assainissement.

- ❖ Section d'investissement : Dépenses :

- Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : compte 202 :

+ 5 100 €

- ❖ Section d'investissement : Recettes :

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : compte 203 : + 5 100 €

- La deuxième DM concerne le chapitre 21 qui sert à régler toutes les factures de travaux. Ce chapitre n'a pas été assez approvisionné

Selon nos calculs et pour être tout à fait à l'abri pour la fin de l'année, il faudrait remettre 300 000 € de l'emprunt.

❖ Section d'investissement : Dépenses : Article 2151 + 300 000€

❖ Section d'investissement : Recettes : Article 1641 + 300 000€

- La Troisième décision modificative concerne la **clôture du budget du Service** des Eaux, il convient de rattraper les annuités de 2021 à 2024, soit : 144.38 x 4 annuités.

❖ Section d'investissement : Dépenses :

Chapitre 040 : Opérations ordre budgétaire : compte 13918 577.52 €

❖ Section d'investissement : Recettes :

Chapitre 042 : Opérations budgétaire : compte 777 577.52 €

Rapport annuel de la société SPL- XDEMAT

Le Maire présente le rapport 2023 de la société SPL- XDEMAT qui n'appelle aucune remarque.

Approuvé à l'unanimité.

Fonds de concours 2^{ème} phase de travaux : à l'unanimité

Une demande de fonds de concours avait été faite pour la deuxième tranche de travaux rue des Grèves. Après la complétude du dossier, la somme éligible retenue par TCM est de 240 125 € et le montant du fonds de concours retenu s'élève à 48 025 €.

INFORMATIONS DIVERSES

* Il semble important de refaire une information auprès des habitants pour dire que les lumières restent désormais allumées la nuit depuis qu'on est passé en LED avec une intensité réduite.(45% d'économie par rapport à l'ancien éclairage)

*Sylvain Roger fait le point sur les travaux qui sont en passe d'être terminés. Reste tout le volet espaces verts qui a pris du retard à cause de la météo.

Une cérémonie d'inauguration est prévue le vendredi 4 octobre à 18 heures 30.

*Une habitante en fauteuil a testé les trottoirs PMR. Elle trouve l'ensemble très fonctionnel mais regrette que les voitures stationnées sur ces trottoirs empêchent ainsi le bon cheminement. Une information sera faite en ce sens.

*Le Maire déplore la multiplication des dépôts sauvages cet été et annonce qu'il a porté plainte à chaque fois que le coupable était identifié. Deux dépôts ont ainsi été retirés par la personne qui avait déposé les déchets.

*Le Maire s'étonne de la facture importante de réparation du camion de pompiers qui n'a malgré ces réparations pas démarré au moment où on en avait besoin le 13 juillet au soir pour accompagner la retraite aux flambeaux, compromettant ainsi les règles de sécurité.

Fin de la séance 21 h 15